

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DFPE 189 Dotations, avenants et conventions pour les associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3 680 363€).

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411-1 et suivants ;

Vu les deux conventions pluriannuelles de fonctionnement pour deux centres de protection infantile signées le 8 novembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Enfant et Santé », dont le siège social est situé 11 bis rue Curial à Paris (19^e), notamment leurs articles 2-3 et leurs avenants n°2 portant leur prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu les cinq conventions pluriannuelles de fonctionnement pour cinq centres de protection infantile signées le 23 novembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Croix Rouge Française », dont le siège social est situé 8 avenue Montaigne 93160 Noisy le Grand, notamment leurs articles 2-3 et leurs avenants n°2 portant leur prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu les trois conventions pluriannuelles de fonctionnement pour trois centres de protection infantile signées le 06 décembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon », dont le siège social est situé 35 rue du Plateau à Paris (19^e) notamment leurs articles 2-3, et leurs avenants n°2 portant leur prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Goutte de Lait Saint Léon », dont le siège social est situé 35-37 rue Dupleix à Paris (15^e), notamment son article 2-3, et l'avenant N°2 portant leur prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 08 novembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes

et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales », dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun à Paris (15e), notamment son article 2-3 et l'avenant n°2 portant sa prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu la convention pluriannuelle de fonctionnement signée le 26 octobre 2017 entre la Ville de Paris et l'association « Groupe d'œuvres Sociales de Belleville », dont le siège social est situé 162 rue de Belleville à Paris (20e), notamment son article 2-3 et l'avenant n°2 portant sa prorogation jusqu'en 2021 ;

Vu la convention annuelle de fonctionnement signée le 16 décembre 2019 et son avenant n°1 signé le 13 novembre 2020 en entre la Ville de Paris et l'association « VYV 3 Ile de France » dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14e) ;

Vu le projet de délibération du 28 septembre 2021 par lequel Madame La Maire de Paris, propose de fixer pour 2021 les dotations aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne SOUYRIS, au nom de la 4e commission,

Délibère :

Article 1 : Le montant des dotations de fonctionnement 2021 des centres de PMI est fixé comme suit :

Associations gestionnaires	Adresse des centres	Montants des dotations 2021
Croix Rouge Française	48, rue du Faubourg Saint-Denis (10e)	373 948 €
Croix Rouge Française	42, rue Vandrezanne (13e)	186 513 €
Croix Rouge Française	145, boulevard Ney (18e)	318 605 €
Croix Rouge Française	61/ 63, rue des Haies (20e)	266 281 €
Croix Rouge Française	93, rue Haxo (20e)	119 000 €
Enfant et Santé	11, bis rue Curial (19e)	221 863 €
Enfant et Santé	52, avenue de Flandre (19e)	217 961 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	29, rue Robert et Sonia Delaunay (11e)	327 220 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	6, bis rue Clavel (19e)	335 946 €
Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon	119, rue d'Avron (20e)	340 728 €
Goutte de Lait Saint-Léon	35, rue Duplex (15e)	282 576 €
GOSB	162, rue de Belleville (20e)	234 033 €
OCM CEASIL	4, rue Vigée Lebrun (15e)	201 152 €
VYV 3 Ile de France	26, boulevard Brune (14e)	254 537 €
TOTAL		3 680 363 €

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer treize conventions 2022-2024 fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes suivants pour l'organisation et le financement des activités de protection infantile.

- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est situé 18 rue de la Croix Saint Simon (20e), pour le centre du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11e), pour le centre du 6 bis rue Clavel (19e) et pour le centre du 119 rue d'Avron (20e).
- Enfant et Santé, dont le siège social est situé 11 bis rue Curial (19e), pour le centre du 11 bis rue Curial (19e) et pour le centre du 52 avenue de Flandres (19e).
- Croix Rouge Française, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14e), pour le centre du 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10e), pour le centre du 42 rue Vandrezanne (13e), pour le centre du 145, boulevard Ney (18e), pour le centre du 61 / 63 rue des Haies (20e) et pour le centre du 93 rue Haxo (20e).
- Goutte de Lait Saint-Léon, dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex (15e), pour le centre du 35 rue Duplex (15e).
- Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Etudes et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales (OCM-CEASIL), dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun (15e), pour le centre du 4 rue Vigée Lebrun (15e).
- Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB), dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20e), pour le centre du 162 rue de Belleville (20e).

Ces conventions sont jointes au présent délibéré.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer quatorze avenants aux conventions susvisées fixant les engagements réciproques de la Ville de Paris avec les organismes suivants pour l'organisation et le financement des activités de protection infantile:

- Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont le siège social est situé 18 rue de la Croix Saint Simon (20e), pour le centre du 29 rue Robert et Sonia Delaunay (11e), pour le centre du 6 bis rue Clavel (19e) et pour le centre du 119 rue d'Avron (20e).
- Enfant et Santé, dont le siège social est situé 11 bis rue Curial (19e), pour le centre du 11 bis rue Curial (19e) et pour le centre du 52 avenue de Flandres (19e).
- Croix Rouge Française, dont le siège social est situé 98 rue Didot (14e), pour le centre du 48 rue du Faubourg Saint-Denis (10e), pour le centre du 42 rue Vandrezanne (13e), pour le centre du 145, boulevard Ney (18e), pour le centre du 61 / 63 rue des Haies (20e) et pour le centre du 93 rue Haxo (20e).
- Goutte de Lait Saint-Léon, dont le siège social est situé 35-37 rue Duplex (15e), pour le centre du 35 rue Duplex (15e).
- Œuvre de la Chaussée du Maine Centre d'Études et d'Action Sociale et d'Initiatives Locales (OCM-CEASIL), dont le siège social est situé 4 rue Vigée Lebrun (15e), pour le centre du 4 rue Vigée Lebrun (15e).

- Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (GOSB), dont le siège social est situé 162 rue de Belleville (20e), pour le centre du 162 rue de Belleville (20e).
- « VYV 3 Ile de France » dont le siège social est situé 167 rue Raymond Losserand à Paris (14e) pour le centre du 26, boulevard Brune (20e).

Ces avenants sont joints au présent délibéré.

Article 4 : Les dépenses seront imputées au budget de l'exercice 2021, et suivants, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO